

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Décembre 2011

A.A.P.M.A. de Nogent-sur-Seine



L'association de pêche de Nogent sur Seine a été fondée le 17 Mars 1901. Dans ses statuts de 1901, la protection des milieux aquatiques figurait déjà en bonne place, preuve si besoin en est que les pêcheurs étaient des précurseurs en matière d'écologie. Lors de l'assemblée générale du 27 Janvier 1924, l'association de pêche de Nogent sur Seine émettait le vœu que l'état établisse, sur ses cours d'eau navigables, des échelles à poissons. Cela montre à l'évidence que les pêcheurs étaient des précurseurs en matière de protection des milieux aquatiques !

Un de ses présidents d'honneur de l'époque était l'illustre Alfred BOUCHER Statuaire à PARIS.

L'acquisition de plans d'eau fait de l'Association Amicale des pêcheurs à la ligne un acteur touristique important dans le Nogentais et son but est qu'un pôle « pêche de loisir » fort se crée autour d'elle.

En 2010, l'association comptait 847 pêcheurs dans ses rangs.

Monsieur BESNARD Gilbert - Président de l'A.A.P.M.A de Nogent-sur-Seine
28, rue de l'Aulne - 10400 Nogent-sur-Seine
Tél : 03 25 39 88 72 (domicile) - 03 25 39 35 40 (travail)

Je pense que l'on ne peut qu'approuver ce projet dans sa phase minimum à 2500 tonnes au moins jusqu'à Nogent-sur-Seine.

Une fois cela dit, en tant que président de l'association de pêche de Nogent, j'ai beaucoup de questions concernant la pêche et les milieux aquatiques à poser afin que ce canal ne soit pas seulement un vecteur économique (même si c'est sa principale raison d'être) mais aussi pour notre association un endroit où la pêche sera possible.

Notre association est actuellement locataire des casiers qui préfigurent le futur canal et nous souhaitons que l'on nous associe aux décisions concernant les poissons qui sont actuellement dans des casiers classés en Eaux closes et que nous avons mis en partie. Que fera-t-on pendant la phase de travaux avec ces poissons ? A-t-on prévu des pêches de sauvetage et à quel endroit seront-ils remis (nous souhaitons avoir notre mot à dire à ce sujet) ?

Les panneaux pêches posés par notre association seront-ils déposés et repostés par les entreprises pendant les travaux ?



Les ouvrages avec les grilles existants et payés par notre association sur le troisième casier en partant de Beaulieu seront démolis (normal) *mais que fera-t-on en compensation pour notre association ?*

Le responsable du projet a parlé dans certain cas de rabattement (abaissement) de nappe mais n'a pas précisé quelle sera son importance et sur quelle portion aurait lieu ce rabattement car nous avons des plans d'eau appartenant à l'association à proximité du canal et nous ne voudrions pas avoir de problème de niveau d'eau dans ceux-ci.

Lors du rescindement de la boucle de l'Ormelat, il avait été prévu dans le projet un busage de la digue barrant l'ancienne boucle et cela n'a jamais été fait ! Nous souhaitons que ceci soit repris lors de la mise à grand gabarit du canal.



On aperçoit le toit d'une des tables bordant nos plans d'eau

Lors de la construction du port de Nogent-sur-Seine, le débouché de la noue Raide dans la Seine est à sec et nous désirons sa remise en communication avec cette dernière car cela produit des effets néfastes à l'amont de cette noue (eau stagnante).

Pendant les travaux notre association aura une perte « d'exploitation » (il faut bien que les travaux se fassent) mais là aussi nous souhaitons des mesures compensatoires.

Notre association souhaite que l'on creuse des frayères à poisson de faible profondeur avec une communication permanente avec le grand gabarit par un chenal biais afin de briser les vagues des convois de péniche pour permettre une reproduction acceptable du poisson (nous nous tenons à votre disposition pour des suggestions sur la façon de faire ces frayères).

Il serait bon que les réunions se fassent sur les secteurs concernés et qu'à Nogent on traite des problèmes concernant la partie Aubeoise et non pas les problèmes du port de Bray-sur-Seine puisqu'une réunion aura lieu à Bray !

Quand pourra-t-on aborder tous les problèmes concernant la pêche et les milieux aquatiques car la réunion d'hier soir n'était pas spécifiquement destinée à traiter ces sujets dans le détail ?



Digue barrant l'ancienne boucle de la Seine

Nous avons quelques idées sur les mesures compensatoires qui pourraient nous convenir et dont nous pourrions discuter (attribution de droits de pêche nouveaux, agrandissement et aménagement de plans d'eau appartenant à l'association, ...etc)

Par contre si le transport fluvial permet un gain appréciable sur le CO₂ rejeté dans l'atmosphère, il n'en est pas de même pour la pollution des canaux par les dégazages sauvages des péniches à cause du manque d'installations permettant de réaliser proprement ces opérations ainsi que le nettoyage des cales.



Dégazage de péniche au port de Nogent

Pour en avoir discuté avec quelques mariniers, ces derniers nous ont appris qu'il n'y avait qu'une installation disponible à Montereau ! J'ai vu cette « installation » dans une émission télévisée consacrée à ces problèmes et j'ai pu constater que cette installation était catastrophique sur le plan environnemental.

Notre association demande que le port de Nogent-sur-Seine soit équipé d'installations permettant d'effectuer les opérations de dégazage et les opérations de nettoyage de cales ou de pont sans risque pour les milieux aquatiques.

Le Président,

G.BESNARD

Nogent-sur-Seine le 16 novembre 2011

Rectifié et complété les 21 Novembre et 4 décembre.

